

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 20/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rues d'Ypres, de la chapelle Delattre, de Cassel, de Stavèle, des colombes, de Braems, de Keines, chemin des perdreaux et impasse de Cassel – HERZEELE – Sté STEPELEC HDF

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 17/12/2022 – de M. EVRARD Pascal de la Sté STEPELEC Hdf– 80 rue de Vitry – 62117 BREBIERES ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux de remplacement de poteaux – Rues d'Ypres, de la chapelle Delattre, de Cassel, de Stavèle, des colombes, de Braems, de Keines, chemin des perdreaux et impasse de Cassel;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : la circulation sera alternée et limitée à 30km/h, rues d'Ypres, de la chapelle Delattre, de Cassel, de Stavèle, des colombes, de Braems, de Keines, chemin des perdreaux et impasse de Cassel, pour les travaux réalisation de remplacement de poteaux, à partir du 031 janvier 2022 pour une durée d'intervention de 90 jours calendaires.

ARTICLE 2 : le stationnement sera interdit au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : la Sté STEPELEC Hdf– 80 rue de Vitry – 62117 BREBIERES, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Monsieur EVRARD Pascal de la Sté STEPELEC Hdf– 80 rue de Vitry – 62117 BREBIERES – e-mail : contact2@stepelechdf.fr

Fait à HERZEELE, le 26 janvier 2022

Le Maire,

S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 26 janvier 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

